

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du mercredi 7 décembre 2011

Délibération N°2011-12-03

Nombre de délégués : En exercice : 22 Délégués présents : 13 Suppléants : 1 Pouvoirs : 0 Titulaires excusés : 5 Titulaires absents : 3 Votes exprimés : 14	L'an deux mille onze Le sept Décembre à dix-neuf heures Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de Monsieur Alain POYRAULT . Date de convocation et d'affichage : 29 novembre 2011
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Xavier BRAND, Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Alain HEYRAUD, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Gilles PECCI, Monsieur Bruno PENASA, Monsieur Louis REY, Madame Christine VIONNET. Délégués suppléants : Monsieur Grégoire LAFEVERGES (suppléant Monsieur PILLOUX). DELEGUES EXCUSES : Délégués titulaires Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Gilles PILLOUX (représenté par Monsieur LAFEVERGES), Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Paul RANNARD, Monsieur Christian RIBIOLLET. Délégués suppléants Monsieur Guy DEMOLIS, Monsieur Laurent FERAT, Madame Marie-Claude FOURNET. DELEGUES ABSENTS : Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Aimé FAVRE, Madame Malika MORPAIN.	

OBJET : CREATION D'UN STAGE ZONE HUMIDES ET RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE

Le Président présente le contexte et l'objectif du stage :

L'inventaire des zones humides de l'Etat a été réactualisé en 2011 par un stagiaire au sein d'ASTERS. Près de 300 zones humides ont ainsi été répertoriées, leur état étant variable. Dans le cadre des études identifiées comme prioritaires pour la réalisation du contrat de rivières (dossier sommaire de candidature), la réflexion sur les fonctionnalités des zones humides et les besoins de gestion et/ou de conservation est à mener à l'échelle du bassin versant.

Missions et contenu du stage :

Il sera demandé, dans le cadre d'un stage, de :

- Rassembler l'ensemble des démarches sur les zones humides déjà effectuées ou en cours sur le bassin versant (politique ENS du CG, actions ASTERS, etc...),
- Travailler sur les fonctionnalités des zones humides (rôle éponge, dissipation de crue, épuration, relarguage, biodiversité, etc...) et les services rendus,
- Etudier le foncier, proposer un accompagnement et une animation auprès des collectivités afin de prendre en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme,
- Regrouper et prioriser les zones à préserver, conserver, réhabiliter, en fonction de leur valeur et des enjeux relevés,
- Proposer un plan de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant,
- Proposer, sur certaines zones humides prioritaires, un plan de gestion,
- Identifier là où des mesures et expertises complémentaires seront à réaliser par un prestataire expert,
- Communication, appropriation locale des démarches, zones humides « atout du territoire »

Durée du stage : 6 mois entre janvier et septembre 2012

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E
Niveau de recrutement : BAC+4, Master avec une spécialité dans la gestion des zones humides.

Rémunération : 12,5% du plafond horaire défini en application de l'article L241-3 du code de la sécurité sociale.

Décision du Comité Syndical :

CONSIDERANT le programme d'études préalables proposé dans le Dossier Sommaire de Candidature présenté en Comité d'Agrément le 17 décembre 2004,
VU la délibération n°2011-03-01 du Comité Syndical du SMECRU du 16 mars 2011 portant sur le plan de financement 2011 des études du SMECRU, et prévoyant une étude « Zones Humides : mise en valeur, conservation »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le **Comité Syndical** du SMECRU

DONNE SON ACCORD pour l'ouverture d'un stage « zones humides » sur le bassin versant des Usses en 2012,

AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement du stagiaire, et à décider du candidat retenu,

AUTORISE le Président à signer la convention de stage correspondante.

Les crédits nécessaires à la rémunération du stagiaire, aux charges sociales s'y rapportant et aux frais de fonctionnement liés à sa mission, éventuelles mesures et expertises complémentaires seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour le financement de cette mission, le SMECRU sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de Haute Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Alain POYRAULT**

